

*DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET STATUTAIRES*

**ARRETE N°DAJS 26-16**

Portant désignation d'un représentant des bibliothèques associées et de deux personnalités extérieures

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D714-35

Vu les statuts du service commun de la documentation du 18 décembre 2012

Vu la proposition de la Directrice du service commun de la documentation relative à la désignation d'un représentant des bibliothèques associées et de deux personnalités extérieures au conseil du service commun de la documentation

**ARRETE**

**Article 1 :**

Est désigné comme représentant des bibliothèques au sein du service commun de la documentation, pour une durée de quatre ans :

- Mme Fabienne Martin, responsable du centre documentaire de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne (ENSASE)

Sont désignés comme personnalités extérieures, pour une durée de quatre ans :

- Mme Isabelle Éleuche, directrice du service commun de la documentation de Lyon 1
- Mme Agnès D'halluin, directrice du réseau des médiathèques de Saint-Etienne,

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université Jean Monnet et la Directrice du service commun de la documentation sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 12/02/2026

Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON

